

## SYNTHESE DES AVANTAGES ET INCONVENIENTS DES MODES DE DETENTION DES ACTIONS

| Questions                                                      | Actions au nominatif                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                       | Actions au porteur                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                | Pur                                                                                                                                                                                      | Administré                                                                                                                            |                                                                                                                                    |
| Qui gère mon compte-titres?                                    | Uptevia assure la gestion de votre compte-titres pour le compte de la société                                                                                                            | Votre intermédiaire financier assure la gestion de votre compte-titres et transmet à Uptevia les informations relatives à vos actions | Votre intermédiaire financier assure la gestion de votre compte-titres                                                             |
| A qui dois-je adresser mes ordres d'achat ou de vente ?        | A Uptevia                                                                                                                                                                                | A votre intermédiaire financier                                                                                                       | A votre intermédiaire financier                                                                                                    |
| Quels sont les frais de garde et de gestion ?                  | Gratuits                                                                                                                                                                                 | Variables selon les tarifs de votre intermédiaire financier                                                                           | Variables selon les tarifs de votre intermédiaire financier                                                                        |
| Quel document pour ma déclaration fiscale ?                    | Uptevia vous adresse un imprimé fiscal unique (IFU) regroupant les opérations intervenues sur vos actions de l'émetteur dans l'année écoulée                                             | Votre intermédiaire financier vous adresse un imprimé fiscal unique (IFU) consolidant toutes les opérations de votre compte-titres    | Votre intermédiaire financier vous adresse un imprimé fiscal unique (IFU) consolidant toutes les opérations de votre compte-titres |
| Puis-je inscrire mes titres dans un PEA ?                      | Non conseillé car difficile à gérer                                                                                                                                                      | OUI                                                                                                                                   | OUI                                                                                                                                |
| Comment suis-je convoqué à l'assemblée générale ?              | L'ensemble des documents nécessaires pour participer à l'assemblée vous est envoyé automatiquement, soit sous forme papier ou sous forme électronique si vous optez pour l'e-convocation |                                                                                                                                       | Vous n'êtes pas convoqué et vous devez vous informer de la date de l'assemblée générale par les moyens publics                     |
| Que dois-je présenter pour être admis à l'assemblée générale ? | Votre carte d'admission ou votre pièce d'identité                                                                                                                                        |                                                                                                                                       | Une attestation de Participation que vous aurez préalablement demandé à votre banque                                               |
| Quels sont mes droits de vote à l'assemblée générale ?         | Un vote double par action en application de la loi Florange, sous réserve des dispositions prévues dans les statuts de l'émetteur                                                        |                                                                                                                                       | Une voix par action                                                                                                                |
| Comment recevoir les documents relatifs à mes actions ?        | Ils vous sont envoyés automatiquement                                                                                                                                                    |                                                                                                                                       | Ils vous sont envoyés automatiquement par votre intermédiaire financier                                                            |